RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2023 B 03078
Numéro SIREN : 528 970 783
Nom ou dénomination : EMPR

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2024 sous le numéro de dépôt 5091

ECE GROUPE
Conseil - Assistance & Expertise

ETATS FINANCIERS

Exercice clos le : 31 décembre 2023

SAS EMPR

20 rue Jean Rostand

77380 COMBS-LA-VILLE

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

CAE
38 RUE ARISTIDE BRIAND

77100 MEAUX
0160230404

ACTIF

	au 31/12/23			% de l'actif	Bilan N-1 au 31/12/22	% de l'actif
	Brut	Amorts, dépréc.	Net			
Capital souscrit non appelé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Fonds commercial *(1)*						
Autres immobilisations incorporelles	6 801	6 801				
Immobilisations incorporelles en cours						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				3		3
Terrains						
Constructions						
Matériels et outillage	322 602	228 796	93 807		135 170	
Autres immobilisations corporelles	284 691	94 178	190 514		160 958	
Immobilisations corporelles en cours						
AVANCES ET ACOMPTES						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES *(2)*						
Participations et créances rattachées						
Prêts et autres immobilisations financières	41 776		41 776		41 306	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**655 871**	**329 775**	**326 096**	**4**	**337 434**	**3**
STOCKS ET EN-COURS						
Approvisionnements et matières premières						
Marchandises						
Produits finis						
Produits et travaux en cours						
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR CDES						
CRÉANCES *(3)*				38		42
Clients et comptes rattachés	2 921 536	11 961	2 909 575		3 590 533	
Etat TVA - autres taxes	360 380		360 380		451 672	
Associés						
Autres créances	60 995		60 995		3 862	
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT						
DISPONIBILITÉS				57		52
Banque - CCP	5 008 971		5 008 971		5 077 317	
Caisse						
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	177 741		177 741	2	214 308	2
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**8 529 623**	**11 961**	**8 517 662**	**96**	**9 337 691**	**97**
Charges à répartir						
Primes de remboursement						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF	**9 185 494**	**341 735**	**8 843 758**	**100**	**9 675 124**	**100**

(1) Dont droit de bail
(2) Dont à moins d'un an (nette)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

	Groupe	N	N-1	N-2
Fonds de roulement = Capitaux permanents - Actif immobilisé		4 068 369	3 127 381	

PASSIF

	Au 31/12/23	% du passif	Bilan N-1 au 31/12/22	% du passif
Capital	500 000		500 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écart de réévaluation				
Réserves	1 908 733		793 756	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 665 813	19	1 814 977	19
Subventions d'investissement				
Amortissements dérogatoires				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**4 074 547**	**46**	**3 108 733**	**32**
Provisions pour risques	273 280		247 295	
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	**273 280**	**3**	**247 295**	**3**
DETTES FINANCIÈRES				1
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts auprès des établissements de crédit *(2)*	34 679		96 825	
Dettes auprès des établissements de crédit *(2)*	1 396		1 469	
Autres emprunts et dettes financières diverses *(3)*				
AVANCES ET ACOMPTES CLIENTS				
DETTES		39		43
Fournisseurs et comptes rattachés	2 368 105		2 860 786	
Etat TVA - autres taxes	554 761		747 617	
Autres dettes fiscales et sociales	390 668		555 158	
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	163 317		43 024	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	983 007	11	2 014 217	21
TOTAL DES DETTES *(1)*	**4 495 932**	**51**	**6 319 096**	**65**
Écarts de conversion passif				
TOTAL DU PASSIF	**8 843 758**	**100 %**	**9 675 124**	**100 %**
(1) Dont à plus d'un an	*3 363*			
(1) Dont à moins d'un an	*4 492 569*			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts particitatifs				

	Groupe	N	N-1	N-2
Taux d'endettement = Dettes totales / actif		51	65	
Solvabilité à court terme = Réalisations et disponibilités / dettes à - 1 an		190		

ECE GROUPE
Conseil - Assistance & Expertise

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS EMPR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	15 292 221	100	15 236 792	100	55 429	
Montant net du chiffre d'affaires	**15 292 221**	**100**	**15 236 792**	**100**	**55 429**	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	259 816	2	206 533	1	53 283	26
Autres produits	28		16		12	73
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**15 552 065**	**102**	**15 443 341**	**101**	**108 724**	**1**
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 252		5 556		-4 303	-77
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	11 535 497	75	11 278 342	74	257 155	2
Impôts, taxes et versements assimilés	95 552	1	103 599	1	-8 047	-8
Salaires et traitements	943 581	6	914 847	6	28 734	3
Charges sociales	378 178	2	367 387	2	10 791	3
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	97 687	1	91 107	1	6 580	7
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions	273 280	2	242 295	2	30 984	13
Autres charges	3 015		15		3 000	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**13 328 042**	**87**	**13 003 148**	**85**	**324 893**	**2**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**2 224 023**	**15**	**2 440 193**	**16**	**-216 170**	**-9**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ECE GROUPE
Conseil - Assistance & Expertise

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS EMPR

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	34 327		1 400		32 927	
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**34 327**		**1 400**		**32 927**	
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	296		480		-184	-38
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**296**		**480**		**-184**	**-38**
RÉSULTAT FINANCIER	**34 031**		**920**		**33 111**	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	**2 258 054**	**15**	**2 441 114**	**16**	**-183 059**	**-7**
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			1 980		-1 980	-100
Sur opérations en capital	5 500		20 700		-15 200	-73
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**5 500**		**22 680**		**-17 180**	**-76**
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	20 854		3 561		17 293	486
Sur opérations en capital	3 546		15 767		-12 221	-78
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	485				485	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**24 885**		**19 328**		**5 557**	**29**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-19 385**		**3 353**		**-22 738**	**-678**
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	572 856	4	629 489	4	-56 633	-9
TOTAL DES PRODUITS	**15 591 892**	**102**	**15 467 422**	**102**	**124 470**	**1**
TOTAL DES CHARGES	**13 926 079**	**91**	**13 652 444**	**90**	**273 634**	**2**
Bénéfice ou Perte	**1 665 813**	**11**	**1 814 977**	**12**	**-149 164**	**-8**

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations Produites	Non produites NS	Non produites NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL	O		
LOCATIONS			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			NA
Variations de la provision spéciale de réévaluation			NA
ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	O		
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			NA
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS			NA
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS			NA
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR CAPITAUX PROPRES	O		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			NA
TRANSFERTS DE CHARGES			NA
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			NA

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 8 843 758,16 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 665 813,22 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CADRE A IMMOBILISATIONS			V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**	6 801,40		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions — Sur sol propre				
	Constructions — Sur sol d'autrui				
	Constructions — Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		323 812,28		700,00
	Autres immos corporelles — Inst. générales, agencts & aménagts divers				
	Autres immos corporelles — Matériel de transport		193 210,49		64 739,77
	Autres immos corporelles — Matériel de bureau & mobilier informatique		48 525,42		21 935,96
	Autres immos corporelles — Emballages récupérables & divers		7 105,00		2 534,84
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	572 653,19		89 910,57
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		41 306,44		1 036,12
		TOTAL	41 306,44		1 036,12
		TOTAL GENERAL	620 761,03		90 946,69

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	**TOTAL**				
	Autres postes d'immob. incorporelles	**TOTAL**			6 801,40	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions — Sur sol propre					
	Constructions — Sur sol d'autrui					
	Constructions — Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			1 910,00	322 602,28	
	Autres immos corporelles — Inst. gal. agen. amé. divers					
	Autres immos corporelles — Matériel de transport			15 243,10	242 707,16	
	Autres immos corporelles — Mat. bureau, inform., mobilier			35 012,23	35 449,15	
	Autres immos corporelles — Emb. récupérables & divers			3 105,00	6 534,84	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL		55 270,33	607 293,43	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			566,44	41 776,12	
		TOTAL		566,44	41 776,12	
		TOTAL GENERAL		55 836,77	655 870,95	

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		6 801,40			6 801,40
	TOTAL	6 801,40			6 801,40
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		188 642,67	42 062,93	1 910,00	228 795,60
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport	40 382,17	49 615,58	11 696,97	78 300,78
	Mat. bureau et informatiq., mob.	44 317,25	4 162,92	35 012,23	13 467,94
	Emballages récupérables divers	3 183,58	2 330,22	3 105,00	2 408,80
	TOTAL	276 525,67	98 171,65	51 724,20	322 973,12
	TOTAL GENERAL	**283 327,07**	**98 171,65**	**51 724,20**	**329 774,52**

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissements					
	Provisions pour hausse des prix					
	Amortissements dérogatoires					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %					
	Pour prêts d'installation					
	Autres provisions réglementées					
	TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		247 295,42	273 279,61	247 295,42	273 279,61
	Prov. pour garanties données aux clients					
	Prov. pour pertes sur marchés à terme					
	Provisions pour amendes et pénalités					
	Provisions pour pertes de change					
	Prov. pour pensions et obligations similaires					
	Provisions pour impôts					
	Prov. pour renouvellement des immobilisations					
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations					
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
	Autres provisions pour risques et charges					
	TOTAL		**247 295,42**	**273 279,61**	**247 295,42**	**273 279,61**
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles				
		- corporelles				
		- Titres mis en équivalence				
		- titres de participation				
		- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours					
	Sur comptes clients		11 960,97			11 960,97
	Autres provisions pour dépréciation					
	TOTAL		**11 960,97**			**11 960,97**
	TOTAL GÉNÉRAL		**259 256,39**	**273 279,61**	**247 295,42**	**285 240,58**
	Dont provisions pour pertes à terminaison					
	Dont dotations & reprises	- d'exploitation		273 279,61	247 295,42	
		- financières				
		- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS Antérieurs	AMORTISSEMENTS Dotations exercice	Valeur résiduelle
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobs corporelles	27 095,26		3 687,97	23 407,29
Immobilisations en cours				
TOTAL	**27 095,26**		**3 687,97**	**23 407,29**

	REDEVANCES PAYÉES Cumuls exercice antérieurs	Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Inst. matériels et outillages			
Autres immobs. corporelles		3 687,97	3 687,97
Immobilisations en cours			
TOTAL		**3 687,97**	**3 687,97**

	VALEUR RESTANT À PAYER à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	VALEUR RÉSIDUELLE à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs. incorpor.								
Terrains								
Constructions								
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs. corpor.	9 580,32	15 168,84		24 749,16		270,95		270,95
Immobilisations en cours								
TOTAL	**9 580,32**	**15 168,84**		**24 749,16**		**270,95**		**270,95**

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		41 776,12		41 776,12
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		13 202,60	13 202,60	
	Autres créances clients		2 908 332,90	2 908 332,90	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices	56 632,00	56 632,00	
		Taxe sur la valeur ajoutée	360 380,31	360 380,31	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés	314,00	314,00	
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		4 048,87	4 048,87	
	Charges constatées d'avance		177 741,05	177 741,05	
	TOTAUX		**3 562 427,85**	**3 520 651,73**	**41 776,12**

Renvois (1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	177 741,05
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**177 741,05**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	43 614,95
Autres créances	314,00
Disponibilités	783,99
TOTAL	**44 712,94**

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500 000,00	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	500 000,00	1,00

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
(Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)

Report à nouveau de l'exercice précédent		
Résultat de l'exercice précédent		1 814 977,32
Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
Total des prélèvements sur les réserves		
	TOTAL DES ORIGINES	**1 814 977,3**
Affectations aux réserves	- Réserves légales	14 000,00
	- Autres réserves	1 100 977,00
Dividendes		700 000,00
Autres répartitions		
Report à nouveau		
	TOTAL DES AFFECTATIONS	**1 814 977,0**

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	36 074,26	32 711,08	3 363,18	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		2 368 104,82	2 368 104,82		
Personnel & comptes rattachés		204 427,06	204 427,06		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		168 506,98	168 506,98		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	554 760,77	554 760,77		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	17 733,98	17 733,98		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		163 316,78	163 316,78		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		983 007,34	983 007,34		
TOTAUX		**4 495 931,99**	**4 492 568,81**	**3 363,18**	

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer. 62 146,73
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	983 007,34
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**983 007,34**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 395,58
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 145,78
Dettes fiscales et sociales	301 172,51
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	63 144,62
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**395 858,49**

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	15 100	14 090
TOTAL	**15 100,00**	**14 090,00**

VENTILATION DE L'IMPÔT

RÉSULTATS	Résultat avant impôt	Base taxable	I.S.	Résultat après impôt
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 224 023,39	2 224 023,39		2 224 023,39
RÉSULTAT FINANCIER	34 030,97	34 030,97		34 030,97
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-19 385,14	-19 385,14		-19 385,14
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS				

EMPR
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 20 rue Jean Rostand,
77380 COMBS LA VILLE
528 970 783 RCS MELUN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 1 665 813 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 665 813 euros
A titre de dividendes Soit 1,40 euros par action	700 000 euros
Le solde En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 2 824 547 euros.	965 813 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 700 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les charges sociales supportées au titre de la distribution des dividendes seront prises en charge par la société.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :
650 000 euros, soit 1,30 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 650 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
700 000 euros, soit 1,40 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 700 000 euros

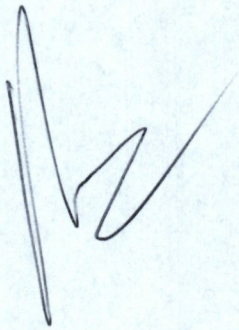
Exercice clos le 31 décembre 2022 :
700 000 euros, soit 1,40 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 700 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 MARS 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

Société HOLDING PM



EMPR SAS

Société par actions simplifiée au capital de 500.000 €

Siège social : 20 rue Jean Rostand

77380 COMBS LA VILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

GROUPE EUROEXCEL
Commissaire aux Comptes
3 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Paris, le 25 mars 2024

GROUPE EUROEXCEL
Société d'Expertise Comptable et de Commissaires aux Comptes

EMPR SAS

Société par actions simplifiée au capital de 500.000 €

Siège social : 20 rue Jean Rostand

77380 COMBS LA VILLE

==========

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

==========

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société EMPR SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de Commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

GROUPE
EUROEXCEL
Société d'Expertise Comptable
et de Commissaires aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 25 mars 2024

GROUPE EUROEXCEL
Commissaire aux Comptes

François AUGER